

Rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Introduction

En septembre 2022, les recommandations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Saint-Nazaire sur les exercices 2015 et suivants ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil municipal.

Depuis la loi NOTRe, un rapport de mise en œuvre et de suivi de ces recommandations de la Chambre est obligatoirement présenté en Conseil municipal un an après la présentation du rapport d'observations définitives.

A l'issue de la publication du rapport, la commune de Saint-Nazaire s'est attachée à traiter prioritairement les deux recommandations tout en tenant compte des autres observations présentes dans le document.

Les résultats concrets et les évolutions présentés dans le présent rapport attestent de la volonté de la municipalité de tenir compte et d'avancer sur les chantiers relevés par la CRC.

Le présent rapport a vocation à faire un point de situation, recommandation par recommandation, sur les efforts déployés par les services de la commune pour mettre en œuvre de manière effective les préconisations de la Chambre.

1. Recommandation 1 :

-Un village confronté à des enjeux proches d'un quartier périurbain sans pour autant disposer des outils permettant d'y faire face

A ce jour, les demandes concernant un état financier des résidences collectives privées n'ont pas rencontré l'accord du conseil syndical de la copropriété. Concernant un état plus sociologique (provenance des propriétaires, nombre d'appartements détenus ...), le conseil syndical a mis en avant le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Par conséquent, il demeure très difficile de mettre en avant un diagnostic.

Toutefois, la commune s'est entendue avec une stagiaire qui effectuera une mission durant cinq semaines à partir du mois d'octobre. Cette personne effectuera ce stage en qualité de médiatrice sociale. Une de ses missions sera de créer un dialogue avec une partie de la population des résidences collectives privées, une portion de cette population qui est très paupérisée dans une difficulté sociale et ayant un comportement difficile dans la vie en communauté ; accompagnée par l'élue aux affaires sociales, nous pourrons ainsi obtenir un diagnostic qui à défaut d'être général et portant sur l'ensemble des résidences nous permettra de mettre en œuvre une action positive et efficace.

La commune a cherché à obtenir une dérogation concernant les dispositifs mis en place par l'Etat dans ce type de quartier. Le but était de pouvoir obtenir la qualité de QPV (quartier prioritaire de politique de la ville) pour notamment pérenniser une action de médiation.

Malheureusement l'Etat a refusé car nous n'entrons pas dans les critères actuels. Voilà pourquoi la mission précitée via un stage est une première approche.

2. Recommandation 2 :

-Une politique d'investissement ambitieuse soutenue par les subventions d'État et l'emprunt

Le tableau remis a été présenté lors du contrôle par la Chambre Régionale des Comptes est le seul tableau que nous soyons en capacité de fournir.

Il a donné lieu au tableau n° 29 présenté page 36 du rapport d'observations définitives.

L'incertitude sur l'obtention des subventions et sur leur niveau rend très difficile la consolidation du pilotage prospectif des opérations d'investissement. Couplée à cela, l'inflation très importante sur les dix-huit derniers mois, ont compliqué la mise en œuvre réaliste et précise du document de synthèse pluriannuel sollicité.

Pour preuve le projet de nouvelle cantine en ligne 2 du tableau 29 page 36 du rapport d'observations définitives qui avait fait l'objet d'une première estimation en 2019 a vu son prix multiplié par deux au moment de sa réactualisation début 2023.

Dans le même temps, les subventions obtenues en 2019 pour notre groupe scolaire à hauteur de 75% ont été de 35% pour ce projet de cantine. Par conséquent nous avons dû l'abandonner.

En parallèle, le fonds de roulement de la commune et le nombre et leur montant de projets à réaliser ajouter aux éléments précités ne permettent pas un financement par des crédits relais sur deux années.

Le choix a donc été fait de se retourner vers le privé.

Ainsi, une résidence pour aînés de 22 logements, un pôle santé, une micro crèche vont être des projets avec des porteurs privés.

Cela permettra à la commune de s'engager sur des projets moins coûteux permettant d'obtenir un document de synthèse pluriannuel plus précis, sur une durée plus courte et davantage réalisable, en adéquation avec nos finances.

La prospection des acteurs privés et leur aval pour réaliser les projets précités étant récentes, la commune va réactualiser dans le cadre de l'élaboration de son budget durant l'automne 2023 son plan pluriannuel d'investissement.

La commune va s'attacher à détailler année par année et non sur un plan quinquennal (cf tableau 29 pages 36 période 2020-2026) ses projets.

A ce stade, ce tableau existe mais il nécessite les devis, un niveau de subvention réaliste, et un choix dans les années de réalisation avec le conseil municipal pour le rendre plus précis.

Il est proposé chaque année à l'automne et pour l'élaboration du budget N+1 de revoir ce tableau pour s'adapter à l'inflation, aux opportunités, aux taux de subvention et aux finances de la commune.

Conclusion

Concernant la situation financière de la commune, même si elle n'apparaît pas dans les 2 recommandations du rapport d'observations définitives, appelle une remarque du Maire.

Ce dernier tient à préciser que les remarques qu'il avait pu effectuer dans ses réponses au rapport d'observations se sont concrétisées dans la réalité : à savoir une hausse du fonds de roulement, une hausse de l'excédent de fonctionnement, une baisse de la dette, une hausse des revenus de la commune créés par l'obtention d'une hausse de la DGF, par un départ à la retraite d'une agent non remplacée, par une hausse des rentrées fiscales et par la concrétisation de projets mobiliers.

Pour exemple, l'ensemble a permis de conduire à un excédent de fonctionnement de 180 000 € en 2022 contre 21 000 € en 2020.

L'encours de la dette créée entre 2000 et 2010 s'éteignant début 2024 avec un dernier versement à 5000 €.

Le remboursement du capital est passé de 75 000 € en 2020 à 52 000 € en 2022.

L'analyse financière de la commune en septembre 2023 nous permet de penser que l'excédent de fonctionnement pour 2023 sera dans la lignée de celui de 2022.

Nous jugeons que cet excédent va rester sur un niveau équivalent dans les prochaines années d'autant que la fiscalité de 24 villas gérées par un bailleur social va entrer dans les recettes de la commune après une période d'exonération de 15 ans.

Recettes à prendre en compte dès 2024.

Les projets portés par les privés devant générer des surfaces bâties supplémentaires qui permettront d'accroître les recettes fiscales.

Ces projets ayant pour réalisation l'horizon fin 2024-fin 2025.

Par ailleurs, le projet de parc solaire vient de connaître un avis favorable durant l'enquête publique. Il fait l'objet d'une négociation tarifaire, notamment sur la partie compensatoire, à savoir du foncier forestier appartenant à la commune fera l'objet d'un loyer annuel.

Le Conseil Municipal propose d'envoyer à la Chambre Régionale des Comptes le tableau pluriannuel en fin d'année, une fois effectué les opérations de réalisation 2024 et propose aussi d'envoyer un diagnostic une fois la mission de médiation sociale effectuée.